



Bruxelles,
MARE/C1/UK/ms

Sujet : Avis 166 sur les captures accidentelles de cétacés

Monsieur le Président,

Je vous remercie pour la transmission de l'avis 166 sur les captures accidentelles de dauphins communs dans le golfe de Gascogne.

Il est clair que le nombre de dauphins échoués dans le golfe de Gascogne en hiver à la suite d'interactions avec des engins de pêche reste bien trop élevé. L'application des seuils indiqués par ASCOBANS et le PBR (potential biological removal), que vous mentionnez, nous aideront à réduire le nombre de dauphins qui s'échouent dans cette région. La directive Habitat (directive 92/43/CEE) préconise que les États membres doivent prendre les mesures nécessaires pour instaurer un système de protection stricte des dauphins ainsi que d'en contrôler les captures et prises accidentelles.

En février 2023, la Commission européenne a adopté un plan d'action pour la protection et la restauration des écosystèmes marins en faveur d'une pêche durable et résiliente ⁽¹⁾. Un des objectifs de ce plan est de réduire l'impact de la pêche sur les espèces sensibles, et notamment sur les dauphins communs. Les États membres sont appelés à adopter des mesures nationales ou proposer des recommandations conjointes d'ici fin 2023.

En outre, le Conseil d'État a aussi reconnu le besoin d'agir sur cette question et sur la même période.

La Commission reconnaît les efforts de la France pour finaliser une recommandation conjointe avec le groupe des États membres des eaux occidentales australes qui pourrait être transposée dans un acte délégué le plus vite possible. Il est clair que toute mesure, pour être efficace, devra être mise en œuvre par tous les États membres concernés, notamment la France et l'Espagne.

Vous suggérez aussi d'introduire des « pingers » pour les fileyeurs et d'améliorer les connaissances sur la corrélation entre pêche et échouage de dauphins. Je vous encourage à continuer de soutenir le projet Cetambicion qui vise à améliorer les connaissances scientifiques et qui travaille sur l'usage des pingers. La Commission est aussi

⁽¹⁾ Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Économique Et Social Européen et au Comité des Régions. Plan d'action de L'UE: Protéger et restaurer les écosystèmes marins pour une pêche durable et résiliente. COM(2023) 102 final

reconnaissante à la France d'être très active dans ce domaine, et en particulier depuis 2020.

Le CIEM propose des fermetures du golfe de Gascogne pendant les mois d'hiver. Vous en craignez les effets socio-économiques et je vous rappelle que toute recommandation conjointe est soumise à une évaluation du Comité Scientifique Technique et Économique pour la pêche (CSTEP) qui peut prendre en compte ces aspects.

Je sais pouvoir compter sur votre soutien pour réduire drastiquement les captures accidentelles de dauphin commun dans le golfe de Gascogne.

Pour tout complément d'information éventuel concernant cette réponse, je vous invite à prendre contact avec Mme Julia Rubeck, coordinatrice des Conseils consultatifs (MARE-AC@ec.europa.eu), qui transmettra votre demande aux collègues concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Charlina VITCHEVA

Copie: Aurélie Drillet, adrillet@cc-sud.eu
Chloé Pocheau, cpocheau@cc-sud.eu